AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Référente : Anne-Sophie VERNAELDE

0664383075
avernaelde@yahoo.fr
Site : www.amapdupotager.fr

Jean-Louis ROTA
46 rue principale
62390 AUBROMETZ

Lou8819@gmail.com

06 88 19 60 70

Contrat d'engagement « Volailles »

Du 01 janvier au 31 décembre 2024

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements du producteur :

- Livrer une fois par mois des volailles élevées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (animaux, parcours et abattoir certifiés AB par Ecocert) et leurs produits dérivés
- Accueillir, sur l'exploitation, les adhérents au moins une fois par an (sur demande).
- Être transparent sur ses méthodes de travail.

Engagements de l'adhérent :

- Être adhérent à l'association « Amap du Potager», cotisation annuelle de 12€.
- Pré-payer tous les produits commandés pour la saison complète.
- En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses produits (trocpanier permet de revendre ou d'échanger ses produits en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- Tous les produits non retirés ne pourront être récupérés.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée(s) générale et exceptionnelle(s).

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et le producteur.

Volailles, une fois par mois :

- A la signature du contrat, le consommateur décide du nombre de volailles qu'il souhaite récupérer une fois par mois.
- Les **distributions mensuelles** sont fixées les jeudis suivants : 25/01 22/02 21/03 18/04 16/05 13/06 11/07 19/09 17/10 14/11 12/12
- Poids moyen des poulets : de 1.8kg à 2.2kg.
- Prix fixe de 23€ ttc pièce.
- **Le poids des poulets sera équilibré à chaque livraison pour que chaque amapien reçoive le même poids sur un an.**
- Possibilité de prendre plusieurs volailles par mois.

Volailles :

PRODUITS	Prix TTC	25/01	22/02	21/03	18/04	16/05	13/06	11/07	19/09	17/10	14/11	12/12
Nb de poulets	23 €											
Montant à payer à chaque livraison												

Commandes et modalités de paiement :

-Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : Jean-Louis ROTA et effectués à chaque livraison.

Jour de distribution :

Les jeudis de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse 30, square Friant les 4 chênes à Amiens.

☐ J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées à d'autres adhérents de l'association.
Je m'inscris à trocpanier car je suis intéressé pour prendre les produits d'un autre adhérent en plus des miens, pendant ses absences (trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).

Règlements au producteur:

☐ Espèces (merci de faire l'appoint)
☐ Chèque(s) à l'ordre Jean-Louis ROTA à chaque livraison

Nom : Prénom :
Adresse E-mail (en majuscule) :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, accident de production….) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité de la perte d'un maximum de deux productions. Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique devra réunir les adhérents et le producteur.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait à le

Nom et signature adhérent

Producteur : M Jean-Louis ROTA
Signature